

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 27 Novembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept Novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

21/11/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – M. DUMAS
J. DELCOURT – J. CHUECOS – M. SOLER – F. CHEILAN
A. RATTIER – A. JOUBERT – A. VASAI – P. CASTEAU

Objet de la délibération 60- 2024

CCAS

**Versement d'un acompte
sur subvention 2025**

Excusé(s) ayant donné pouvoir

S. AELVOET à M. NOEL
S. LEBELLE à H. JAUBERT
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
N. LIGNY à J. HAAS-FALANGA
C. UHL à F. CHEILAN

Absent(s)

Patrick PORTE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Marlène AUGIER

Avant le vote du budget 2025, qui doit approuver le montant définitif de la subvention allouée pour l'exercice 2025 au Centre Communal d'Action Sociale et afin d'effectuer les opérations courantes du 1^{er} trimestre 2025, notamment le versement de l'aide au chauffage pour moitié environ en février 2025, le Conseil municipal est invité à délibérer pour accorder une avance d'un montant de 7 250 € sur la subvention 2025 au CCAS soit 25% du montant alloué au budget 2024.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins budgétaires du CCAS pour effectuer ses opérations courantes,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'ATTRIBUER au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention 2025 de 7 250 €,

Article II : DE PRECISER que cette avance sera mandatée au CCAS dès janvier 2025 et sera reprise dans le Budget Primitif 2025.

Article III : D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS- FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE - J. DELCOURT – J. CHUECOS – M. SOLER
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,
P. PORTE




